

## **Réaction aux informations du Préfet de la Haute-Saône sur le départ de plusieurs hauts-sâonois pour le djihad en Syrie**

Conseil Général  
de la Haute-Saône

Groupe UMP - Divers Droite

Frédéric BURGHARD,  
Président du Groupe.  
Canton de Luxeuil-les-Bains

Jean-Claude AYALA,  
canton de Vesoul est

Alain BLINETTE,  
canton d'Autrey Les Gray

Serge DERROY,  
canton de Vitrey-sur-Mance

Carmen FRIQUET,  
canton de Scey sur Saône

Charles GAUTHIER,  
canton de Dampierre  
Sur Salon

Frédéric LAURENT,  
canton de Vauvillers

Sylvie MANIERE,  
canton de Vesoul Ouest

Gilles TEUSCHER,  
canton de Champlitte

Tel. 03.94.95.70.60  
contact@  
avecvouspourlahaute-saone.fr

A la suite des attentats perpétrés dernièrement, le Président de la République a confirmé que plusieurs projets d'attentats terroristes avaient été déjoués sur notre sol.

Et depuis le début de la guerre en Syrie, pas un mois ne se passe sans que l'on n'apprenne le départ de Français pour mener le djihad. Les autorités françaises estiment à 1 000 les français ou les étrangers résidant habituellement en France actuellement impliqués dans le djihad en Syrie et en Irak.

**Le Préfet de la Haute-Saône vient d'ailleurs de confirmer que plusieurs hauts-sâonois de tous milieux sont effectivement partis en Syrie.**

**Sans amalgame ni angélisme, à notre niveau et avec les moyens qui sont les nôtres, nous ne pouvons pas faire comme si de rien n'était.**

Qui contestera que les personnes parties à l'étranger dans la perspective de mener une guerre aux côtés d'un groupe terroriste tel que l'Etat Islamique, ne doivent pas bénéficier de la solidarité nationale au travers, par exemple, du Revenu de Solidarité Active ?

Le RSA a pour objet d'inciter à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle. Son efficacité est conditionnée par la volonté du bénéficiaire de s'insérer professionnellement et donc par la stabilité de sa présence sur le territoire national.

La jurisprudence du Conseil d'Etat a admis d'autres circonstances pour apprécier le caractère stable et effectif de la résidence, fondées notamment sur l'intention de quitter définitivement ou durablement le sol national.

A cet égard, le départ volontaire, pour faire le jihad en Syrie, constitue clairement un motif de radiation des droits au R.S.A. **Sur la base du critère de résidence, il existe donc un cadre juridique permettant de fonder une décision de radiation.**

Une telle décision doit s'appuyer sur des informations circonstanciées et formellement obtenues de la part des autorités habilitées à en connaître la teneur (CAF, préfecture).

C'est pourquoi, nous souhaitons que le Préfet de la Haute-Saône et le Président du Conseil général coopèrent dans le cadre du secret partagé. Compte tenu des allocations sociales versées par le Conseil général, son Président doit être tenu informé des identités des ressortissants français, résidant dans le Département, partis en Syrie.

Et si le cas se présente, nous demandons au Président du Conseil général de tout mettre en œuvre afin qu'aucun haut-sâonois parti en Syrie pour le Jihad ne puisse percevoir le RSA.

Le Président du Conseil général des Alpes Maritimes, le député Eric CIOTTI, a déjà activé ce type de mesure afin de suspendre puis de radier un allocataire du R.S.A.

**Au nom des valeurs démocratiques qui rassemblent tous les républicains, et afin de maintenir une cohésion sociale toujours fragile, cette action juridique doit donc être menée sans faiblir.**